

Journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Vingt deux mois déjà que votre équipe municipale est à l'œuvre.

Vos élus travaillent sur plusieurs projets. Certains voient aujourd'hui leur concrétisation : le parvis de l'église Saint-Pierre et la chapelle Sainte-Catherine du Port. D'autres actions sont bien engagées.

Je voudrais cependant replacer notre action dans un contexte général qui conditionne sa réussite et qu'il importe de ne pas perdre de vue si l'on veut que l'on avance pour le bien-être de nos concitoyens. Les temps sont révolus où chaque commune pouvait vivre en autarcie, sans se soucier des communes voisines, de la région, de la capitale.

A l'époque des voitures de poste, il fallait presque quatre jours pour aller de Toulouse à Bordeaux. Aujourd'hui le TGV roule à 300 Km/h et un projet de Réseau Ferré de France est de mettre Toulouse à 3 heures de Paris. Cette ligne doit traverser notre canton. Après étude des enjeux et suite à de longues discussions entre tous les Maires concernés et les responsables de R.F.F, un fuseau passant au Sud de notre commune a été reconnu comme étant le moins impactant pour le canton. Il a été retenu par le Comité de Pilotage. Certes quelques propriétaires seront concernés, il faudra s'organiser.

Je terminerai ce billet en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de vivre dans notre cité.

Je remercie les responsables des associations qui rivalisent d'imagination et de talent pour animer Auvillar et toutes les personnes qui, dans notre village, par leur écoute et par leur civisme participent à une vie harmonieuse et tournée vers l'autre, faisant fi des incivilités et des perpétuels grincheux.

A tous, l'équipe municipale adresse ses vœux les plus chaleureux pour cette année 2010, qu'elle soit placée sous le signe de l'espoir et de la tolérance.

Michel DELRIEU



Chapelle Sainte-Catherine

Les maçons de l'entreprise Vicentini et les charpentiers de l'entreprise Hilaire sont en pleine activité et ce, malgré des conditions météorologiques difficiles.

Une poutre en lamellé collé a été intégrée à la charpente. Les chevrons sont posés, les voliges sont en cours de pose.

Le mur ouest très endommagé, a été consolidé en maçonnerie. Les maçonneries sont injectées de mortier afin de leur redonner leur cohésion.

La mise hors d'eau sera assurée par des tuiles « canals » scellées directement sur la maçonnerie.

Les travaux de cette première tranche devraient se poursuivre jusqu'au printemps.



Parvis de l'église

Les escaliers sont terminés et les dallages sont en cours de réalisation. La rampe « handicapés » a été élargie à 2,60 m. par rapport au projet initial, afin de permettre un accès sécurisé à l'édifice.

Si les conditions climatiques sont favorables, les travaux devraient se poursuivre jusqu'à la troisième quinzaine de février.



Retable de l'église Saint-Pierre

Le retable a été déposé avant les fêtes et est en réfection pour de longs mois dans le Tarn.

Toilettes du port

Ces travaux sont exécutés en régie, c'est à dire par les employés municipaux. La dalle est coulée, l'élévation des murs a débuté. Tous les matériaux ont été approvisionnés.

La fin des travaux est prévue pour le 15 avril.

... Et quelques travaux en prévision

Les murs d'enceinte, de la chapelle Sainte-Catherine, et du jardin Michaud, seront piqués consolidés et rejointés en régie municipale au cours du printemps.

Les mâts d'éclairage public seront décapés et repeints. Le portail de l'église Saint-Pierre sera également repeint.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2009 (compte rendu officiel disponible en mairie)

- Le conseil municipal a pris plusieurs décisions concernant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget municipal.
- La municipalité a en projet l'aménagement de la promenade des moines. Un pré-projet d'un montant de 200 000 € a été présenté au conseil qui a autorisé le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes des Deux Rives.
- Une subvention façade d'un montant de 465 € a été attribuée au propriétaire d'une habitation sise Petite Rue du Palais.
- Le conseil a fixé à 20 € le taux de vacation funéraire, en application de la Loi du 19 décembre 2008.
- Les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes ont été approuvés comme le tableau ci-dessous l'indique.
- Deux conventions d'occupation de locaux communaux ont été approuvées pour un local occupé par l'office de tourisme, ainsi que par l'association des chasseurs. Pour ces deux associations, le conseil a confirmé la gratuité de la fourniture d'eau et d'électricité.

	PRESTATION	
Personne non domiciliée dans la commune	Location grande salle, utilisation cuisine, bar	220 €
Habitant d'Auvillar	Location grande salle, utilisation cuisine, bar	90 €
Associations ayant leur siège à Auvillar	Location grande salle, utilisation cuisine, bar	70 € - 1^{ère} utilisation gratuite, sauf pour l'utilisation de la salle à l'occasion du réveillon de la Saint-Sylvestre
Tout utilisateur	Installation-désinstallation des tables et chaises par employé communal	30 €
Tout utilisateur	Nettoyage de la salle ou de la cuisine dépassant ce qu'il est convenu d'appeler entretien courant	20 € de l'heure
Associations	Garantie des dommages éventuels (dégradation matériel, casse)	150 € chèque de caution à déposer lors de la signature du contrat de location
Particuliers		300 € (Cf supra)

INFORMATIONS MUNICIPALES

• Pupilles de la Nation, orphelins de guerre

Les personnes pupilles de la nation ou orphelins de guerre peuvent se faire recenser en mairie afin de constituer si besoin des dossiers d'indemnisation auprès du Ministère des Anciens Combattants.



• Déclaration de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à usage domestique

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est à dire aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiales.

En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou

égal à 1000 m³ par an.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés.

Pour les nouveaux forages ?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux.



• Respect des règles locales d'urbanisme :

Tous travaux de quelque nature qu'ils soient sont soumis à formalités à déposer en Mairie.

Certaines autorisations doivent transiter par divers services, ce qui peut entraîner des délais plus long qu'il faut respecter.

• Permis de construire :

Construction d'une maison d'habitation et ses annexes ou pour une maison individuelle qui nécessite de gros travaux ou des démolitions.

Permis de démolir :

Démolition totale ou partielle d'une construction située

en secteur protégé.

• Déclaration préalable :

Aménagements de toutes natures ou construction non soumises à permis de construire, lotissement, division de terrains, clôtures, piscines, modifications extérieures de constructions ou changement de destination de pièces.

• Permission de voiries ou Déclaration d'intention de commencement de travaux

► Occupation du domaine public sans ancrage au sol (installations de bennes, camions de déménagements, échafaudages, etc)

► Occupation du domaine public avec ancrage au sol (raccordement aux réseaux existants, busages de fossés, affouillements).

► Travaux dans le cimetière (ouverture de caveau, inhumations, construction ou restauration de caveaux etc...).

Nous rappelons que les résidences mobiles sont interdites sur la commune.

LA LIGNE GRANDE VITESSE À AUVILLAR

La décision de fuseau est prise pour Auvillar

Le 11 janvier dernier, le Comité de Pilotage, instance de décision concernant la LGV entre Bordeaux et Toulouse, a entériné la quasi totalité du fuseau de 1000 mètres de la future ligne.

Pour ce qui concerne Auvillar, c'est la solution proposée lors de la réunion des Maires du canton d'Auvillar du 25 novembre, avec les représentants de RFF qui a été retenue.

Rappelons que lors de cette réunion, l'ensemble des participants avaient donné un avis favorable à l'étude de faisabilité de cette option de fuseau.

Les trois représentants de la commune (le Maire et deux adjoints) ont par cette proposition, permis de sauvegarder l'intérêt général des Auvillais, tout en prenant en compte les contraintes des communes environnantes.

Que va-t-il se passer en 2010 ?

Réseau Ferré de France, en concertation avec les élus et les populations concernées, va poursuivre les études pour rechercher les tracés possibles à l'intérieur du fuseau de 1000 mètres. Rappelons que l'emprise de la ligne terminée est de l'ordre de 30 à 150 mètres selon l'importance du terrassement.

Le dossier complet est consultable dans les locaux de la mairie. De plus, la carte du fuseau de 1000 mètres est disponible sur le site : <http://www.gpso.fr>



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2003, la CC2R propose des bio-composteurs individuels moyennant une participation financière. Cette disposition a été reconduite pour les prochaines années. La large diffusion de ces bio-composteurs est un acte de développement durable et va dans le sens de la protection de l'environnement.

Plusieurs objectifs sont visés :

- La réduction du volume d'ordures ménagères (collecte, transport, élimination) ;
- La réduction du volume de déchets verts à traiter ;
- La sensibilisation au tri sélectif par une maîtrise de la chaîne de recyclage par le particulier citoyen (dépôt de matières bio-dégradables, utilisation du compost en bout de cycle).
- La participation financière des usagers est la suivante :
 - 20 € pour un composteur de 350 litres
 - 30 € pour un composteur de 600 litres

La Mairie incite fortement les Auvillais à s'équiper de composteurs, même si on ne possède qu'un petit jardin. C'est un acte citoyen de développement durable. Pour tous renseignements se rapprocher de la Mairie.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Voilà maintenant près de deux ans que la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail. Il a paru souhaitable à la rédaction du P.J.A. de faire le point avec divers responsables communaux dans les secteurs dont ils ont la charge. Nous commencerons avec le témoignage de Marie-Hélène Brettes et de Bernard Robert qui ont pris en charge le fleurissement du village.



P.J.A. : Les bilans de 2008 et 2009 ?

Marie-Hélène Brettes : En 2008, lorsque nous sommes arrivés, le choix des fleurs et des emplacements étaient déjà faits. En 2009, nous avons eu deux objectifs :

- Avoir des variétés de fleurs différentes de celles des années précédentes. Nous avons eu quelques bonnes surprises, quelques déceptions aussi.
- Assurer un meilleur entretien des massifs durant la saison en modifiant les périodicités des arrosages. Il faut dire que durant l'été dernier, avec la sécheresse, nos plantations ont été mises à rude épreuve. Nous tenons à remercier les agents municipaux qui durant cet été exceptionnellement chaud ont permis au village de bénéficier d'un fleurissement tout à fait convenable.

P.J.A. : Pour 2010 et 2011 ?

M-HB : Pour 2010, M. François a accepté amicalement de « remodeler » le jardin Michaud, avec bien sûr l'appui des agents municipaux, afin qu' Auvillais, pèlerins et promeneurs trouvent en cet endroit qui se situe au fond de la place de la Halle, calme et repos, à l'image des jardins d'antan.

Bernard Robert : Pour 2010 également, nous envisageons de commencer à travailler de manière durable sur certains massifs (Sénat, Port, Papayette, Pintois...) en ayant pour objectif de réduire les coûts d'acquisition et d'entretien (mise en place de paillage, intégration de gouttes à gouttes, amendement organique...)

Et puis, il y aura la place et la rue de l'Eglise, la rue Saint-Pierre qui nécessiteront un traitement particulier, ainsi que la lagune autour de laquelle nous souhaiterions planter une haie vive. Et tout le talus en contrebas de la Gendarmerie qu'il faut repenser ! Ca, ce sera plutôt pour 2011.

P.J.A. : Votre souhait ?

M-HB : Nous avons des petits morceaux de « friches », des bouts de talus inutilisés, je pense notamment à la montée du Peyrat qui ne demandent qu'à recevoir des plantations. Il existe dans quelques vieux jardins privés des plantes de variétés anciennes (anémones du Japon, bergénias, vieux asters - vendangeuses -, hémérocalles, iris...) qui sont là depuis 10 ans, 20 ans, parfois plus, et qui ne demandent qu'à être divisées, bouturées, transplantées.

Alors nous lançons un appel. Si vous avez dans votre jardin des plantes un peu trop serrées, pensez à nous.

Bernard Robert : Et pourquoi pas à la belle saison organiser une « corvée », comme nous avons fait l'an dernier pour le Sénat ou le Peyrat justement, ponctuée d'un bon casse croûte ?

CONSEIL MUNICIPAL du 18 Janvier

SALLE DES FÊTES TARIF POUR L'UTILISATION DES PETITES SALLES DE RÉUNION PAR DES PRIVÉS

Par délibération en date du 4 décembre le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Pour l'occupation par des privés d'une petite salle en vue d'y organiser une réunion, les tarifs suivants sont arrêtés : 50 € la journée et 30 € la demi-journée.



SOLIDARITÉ HAÏTI

Lors de sa séance du 18 janvier 2010, le Conseil Municipal a décidé de verser un don de secours exceptionnel de 1500 € pour Haïti.

Ce don est versé à l'Association des Maires de France, qui a elle même créé un fonds dédié et directement affecté à la reconstruction du pays.

Par ce geste, les élus d'Auvillar ont voulu apporter leur soutien à nos amis Haïtiens.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

VERNET-DOUDIES Merlin le 30/10/09
LOISEL Julia le 03/12/09
BENALI Lilou le 04/12/09



DÉCÈS

RUIZ Robert août 2009
JACKSON Anthony le 17/11/09
NOBY Max le 31/12/09



UNE SOIRÉE FORTE EN ÉMOTION !

La salle des fêtes de notre village s'était parée de ses plus beaux atours et ils étaient nombreux (140) à participer à cette soirée festive organisée en l'honneur de Monique et Michel Chapon ce samedi 21 novembre 2009.



Les points forts de cette soirée emplie d'émotion : les discours de Michel Delrieu, Alain Sautédé et Francis Sohier, la remise des cadeaux suivie des remerciements touchants de Monique et son mari, tout cela sur fond de rétrospective filmique des principaux événements qui ont marqué la vie du lieu et de tant de personnes.

Le repas « poule au pot » organisé par le café du tourisme s'est terminé au son de la musique folklorique et chaque convive à une nouvelle fois remercié le couple Chapon lors de ses différents arrêts parmi les tables des participants.



Après 10 années de bons et loyaux services au sein de la commune et de son tissu associatif, ce couple si sympathique et toujours disponible, à l'écoute des autres et amoureux des contacts humains, prend une retraite bien méritée dans sa nouvelle maison de Dunes. La municipalité tient à souligner qu'ils resteront toujours Auvillalais dans nos cœurs !



MARCHÉ DES POTIERS

Tout le monde connaît la célèbre affiche de cette manifestation d'automne. Tout le monde connaît l'effervescence liée à la mise en place des stands, tout le monde connaît les bains de foule de ce week-end réputé. Mais avez vous imaginé le plaisir d'héberger des exposants ? Cette année ils étaient une cinquantaine. Dix neuf de la région.

Pour les autres, étrangers : Espagnols et Allemand ou de toute la France. Même si le grand Sud est particulièrement présent, la Bretagne et l'Alsace étaient là.



A la première rencontre, on fait connaissance, on découvre des femmes des hommes animés par une passion, un métier que l'on connaît peu ou pas. On apprend des nouveaux termes, des techniques, un environnement, une ambiance inconnue.



Et ainsi d'année en année, ce sont des amis que l'on retrouve, les échanges sont plus chaleureux, plus personnels on prend des nouvelles bien sur de l'activité, mais aussi des projets, de la région, de la famille, eh oui de la famille car maintenant on se connaît bien, on mange, on goûte, on plaisante, on partage un bon moment de convivialité.

Chaque année des familles auvillaises connaissent ce plaisir simple d'accueillir. Si cela vous séduit, n'hésitez pas, une simple inscription en mairie et vous connaîtrez, vous aussi, les joies des rencontres.



MARCHÉ DE NOËL 2009

Cette année, le marché de Noël a eu lieu le samedi 12 décembre. Une quarantaine d'exposants, tous artisans ou producteurs de produits gourmands, soigneusement sélectionnés, ont présenté des articles originaux et de qualité, ce qui fait, depuis plusieurs années, la réputation du marché de Noël d'Auvillar.



Bien avant 17 h, des familles arpentaient déjà, les ruelles achalandées, et c'est à la tombée de la nuit, dans la féerie de la place de la halle illuminée que l'activité battait son plein. Très vite, le vin chaud fut servi, la soupe réchauffait les plus frileux, et les grillades furent prises d'assaut. Tous les appétits n'ont pu être comblés ce soir là !



Ce fut, pour tous, un réel succès, gageons que nous seront encore plus nombreux pour fêter le dixième marché, en décembre prochain.



LE GOÛTER DES AÎNÉS

(se dit en Occitan) LOU BRESPALHA DES AÏNATS

Samedi 19 décembre tous les anciens de la commune étaient invités par la municipalité pour le goûter traditionnel.

Si le temps était plus que frisquet, l'intérieur de la salle des fêtes compensait largement tant par la chaleur de l'accueil, que celle du lieu.

Un premier coup d'œil sur les tables magnifiquement garnies donnait déjà un avant goût de cet après midi festif.

Accueillis par Monsieur le Maire, adjoints, conseillers, secrétaires ou bénévoles, l'ambiance était donnée. Dans son propos Monsieur le Maire dit sa satisfaction, sa joie, de voir les aînés nombreux à cette rencontre. Il souhaita de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an, sensible à leur présence et à leur rôle important dans la vie de la cité.

Après une pensée émue pour les malades, absents et pour ceux qui nous ont quitté, il passa le micro à l'animateur chanteur, accordéoniste, trompettiste qui a su rapidement donner une note gaie avec des chants aussi variés que de circonstance et certains ont pu s'adonner à la danse.

Simultanément les assiettes étaient garnies de chouquettes, de bûches, accompagnées de champagne et de jus de fruits. Café, chocolat, thé étaient proposés en conclusion.

Trois heures durant aussi vite passées dont chacun gardera un bon souvenir, d'autant que la soirée s'est terminée par la distribution du traditionnel colis de Noël sans oublier une belle rose pour les dames.

Au revoir 2009 et vive 2010 en espérant de se retrouver aussi nombreux et peut être plus pour partager la même fête.



U.S. AUVILLAR : DU NOUVEAU

Au mois de juin dernier l'U.S. AUVILLAR a élu un nouveau bureau qui a rapidement dressé le constat de la situation d'un club de football en perte de vitesse ainsi qu'en témoignait l'érosion de ses effectifs et la disparition de l'école de foot depuis 2002. Le club a donc décidé de relancer une école de foot afin de permettre aux petits auvillais, à l'approche de la coupe du monde 2010, de s'adonner à leur sport favori. Pour cette première année le bilan est encourageant puisque 8 jeunes licenciés ont rejoint le club qui compte désormais 58 licenciés. L'effectif de jeunes étant cependant insuffisant, les dirigeants de l'U.S. AUVILLAR ont d'ores et déjà engagé des discussions avec l'Ecole de foot du District des Deux Rives. L'objectif de ces discussions consiste à localiser sur Auville les entraînements et les compétitions de deux équipes de jeunes (dont les poussins) à compter de la saison prochaine.

Par ailleurs, l'U.S. AUVILLAR est toujours présente dans les compétitions départementales au travers de deux équipes seniors et une équipe vétérans. L'équipe 1 joue le championnat de 1^{ère} division de District 82 et l'équipe réserve en 2^{ème} division de District. Les deux équipes jouent un dimanche après midi sur deux au stade d'Auville à 13h et 15h. Alors n'hésitez pas à venir les encourager.

La prochaine Assemblée Générale de l'U.S. AUVILLAR aura lieu au mois d'avril prochain. Les passionnés sont invités à se joindre à ce nouvel élan.

CALENDRIER 2010
des Manifestations et Assemblées Générales

14 janvier	14h30	Assemblée générale des Aînés - <i>la salle des fêtes</i>
23 janvier	17h00	Assemblée générale Auvillar en Fêtes - <i>la salle des fêtes</i>
26 janvier	20h30	Assemblée générale Amis du Vieil Auvillar - <i>salle du conseil - mairie</i>
27 janvier	20h30	Assemblée générale de l'Office de Tourisme - <i>mairie</i>
29 janvier	19h00	Assemblée générale Garoust - <i>salle des fêtes</i>
30 janvier	15h00	Assemblée générale A.R.C.S. - <i>salle des fêtes</i>
31 janvier	14h30	Loto des Aînés
13 - 14 février		Dançadas par la Camba Torta
février		Repas d'hiver de la Gaule Auvillaraise
mars		Carnaval des écoles
28 mars		Repas des aînés
28 mars		Repas des couturières
24 - 25 avril		Parcours du cœur par l'Office de Tourisme avec la Fédération Française de Cardiologie
2 mai		Vide grenier de la Halle aux Grains - <i>place du Château</i>
13 au 16 mai		Auvillar en Bretagne avec Garoust
29 - 30 mai		Grande fête félibréenne de la Saint-Noé
4 juin		Spectacle musical des écoles - <i>salle des fêtes</i>
13 juin		Repas de la Gaule Auvillaraise - <i>Mique</i>
19 juin	14h30 21h00 22h00	FEU DE LA SAINT-JEAN Concours de pétanque amical en doublette - <i>au port</i> Bal animé Feu de la saint-Jean
2 - 3 juillet		Spectacle son et lumière ACETO
3 - 4 juillet		Concours de pétanque
6 juillet		Balade nocturne par l'Office de Tourisme
13 juillet	20h00	Brocante des professionnels
14 juillet		Repas gourmand et bal populaire Brocante des professionnels
20 juillet		Balade nocturne par l'Office de Tourisme
23 -24-25 juillet		Viens Peindre Auvillar - Concours de peinture amateurs et professionnels
25 juillet		Théâtre au port organisé par A.R.C.S.
3 août		Balade nocturne par l'Office de Tourisme
1 ^{er} au 8 août		Semaine musicale par SFA-Auvillar
6 août		Accueil du bourdon dans le cadre de la Marche Europa Compostela Année Jacquaire - <i>Office de tourisme</i>
8 août		33 ^{ème} Foire aux chiens
14 août	14h30 21h00	FÊTE DU PORT Concours amical de pétanque en doublette - <i>au port</i> Bal animé
15 août	9h00 11h00 14h30 20h00 21h00 22h30	Concours de pêche (enfants/adultes) - <i>à Mique</i> Messe en plein air Concours amical de pétanque en doublette - <i>au port</i> Repas gourmand Bal animé Grand feu d'artifice
17 août		Balade nocturne par l'Office de Tourisme
5 septembre		Vide-grenier - <i>au port</i>
9 et 10 octobre		Marché des potiers
26 novembre		Loto des écoles
décembre		Stage de danse traditionnelle
11 décembre		Marché de Noël
19 décembre		Marché fermier de Noël - châtaignes, vin chaud

PARLONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des conseils pour bien acheter et s'équiper

Bien acheter et s'équiper, c'est se procurer des produits neufs ou d'occasion dont on a besoin en les achetant, mais aussi en les empruntant ou en les louant. C'est penser « déchet » dès l'achat de votre produit. Acquérir quelques réflexes simples vous permettra de faire les bons choix.

Avant de penser "achat", pensez à emprunter ou à louer

Si vous n'utilisez certains équipements qu'occasionnellement, il est préférable de les louer ou de les emprunter. Par exemple, du matériel de bricolage (scie électrique, décolleuse de papier peint...).

Achetez seulement ce dont vous avez besoin

Attention à ne pas acheter en trop grande quantité ou avec des dates de consommation très courtes. Trop de produits finissent à la poubelle car les dates de péremption sont dépassées.

Évitez d'acheter des produits à usage unique : lingettes, vaisselle en carton . . .

- ▶ Privilégiez la vaisselle réutilisable (verre, porcelaine...) plutôt que la vaisselle à usage unique (en carton ou plastique) même pour les fêtes.
- ▶ Le papier essuie-tout est bien pratique, mais réapprenons à utiliser d'abord, éponge, torchon ou chiffon. Et pour nettoyer, un produit adapté et correctement dosé, plutôt que des lingettes d'entretien.
- ▶ Des boîtes en plastique, en verre ou en métal conviennent pour le stockage dans bon nombre de cas : réservons plutôt le papier aluminium ou sulfurisé aux cas particuliers.
- ▶ Préférez les rasoirs solides (bois, métal...) à lames rechargeables, plutôt que les rasoirs jetables en plastique.
- ▶ Consommez plutôt l'eau du robinet qui est bonne et bon marché, plutôt que d'acheter des bouteilles en plastique. Pour partir en promenade, remplissez une gourde réutilisable plusieurs fois.

Cependant, dans certaines circonstances (par exemple dans les transports, hors domicile ou pour des raisons sanitaires), certains de ces produits à usage unique peuvent être pratiques. Réservez-les à ces moments là.

Quelques conseils sur vos achats pour bébé sur : www.ecologie.gouv.fr



Collecte sélective : cherchez l'erreur !

Avec plus de 80% des français qui trient leurs déchets, la collecte sélective a le vent en poupe... Mais pour que ces gestes simples soient vraiment utiles, il faut éviter que des erreurs de tri se glissent dans les bacs de collecte. Sinon, c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée.

Inventaire des fautes à ne pas commettre.

Grâce au recyclage, trier préserve les ressources vitales de la Terre, comme les arbres, l'eau ou le pétrole. Encore faut-il trier correctement. Etes vous sûrs de vous ? Faisons un rapide tour d'horizon...

● LES ERREURS "CLASSIQUES"

Parmi les méprises les plus fréquentes, celles qui concernent les emballages en plastique :

**SEULS LES FLACONS
et LES BOUTEILLES SE RECYCLENT**



Pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues.

De même, les pots de yaourts vides sont jetés avec les ordures ménagères : leur recyclage n'est pas intéressant, car ils sont trop petits et le plus souvent souillés.

Enfin, n'oubliez pas non plus que **seuls les emballages sont recyclés** : pas question de mettre dans la colonne à verre la vaisselle cassée ou les ampoules électriques.

● DES EMBALLAGES A VIDER... EN VRAC ET SANS LES LAVER

Et ce n'est pas tout. En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées.

Évitez par exemple d'enfermer les emballages à recycler dans des sacs en plastique (comme les sacs-poubelle ou les sacs de caisse) : les agents du centre de tri n'ont pas le temps de les ouvrir pour trier manuellement leur contenu.



Une erreur qui coûte cher

Ces consignes ne sont pas à prendre à la légère :

à chaque erreur de tri, c'est la collectivité (donc vous) qui paie.

En effet, au centre de tri, les déchets doivent être réacheminés jusqu'au centre d'enfouissement.

Ces opérations représentent du temps.

Alors restez vigilants !

De même, contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver vos emballages avant de les jeter : lorsqu'ils sont sales, il suffit de bien les vider ou de les racler. D'ailleurs, question environnement, laver un emballage, ça consomme de l'eau... Qu'il faut ensuite traiter !

De manière générale, le bon réflexe **en cas de doute** est de jeter son emballage avec les ordures ménagères classiques. De cette manière, vous ne risquez pas de "polluer" tout le bac en salissant les emballages recyclables.